



Écully, le 7 décembre 2022

## ANNULATION DE L'EMISSION DE LA TRANCHE N°3 DE TITRES PARTICIPATIFS

### Offre au public de Titres Participatifs

La société Les 3 Colonnes du maintien au domicile, société coopérative d'intérêt collectif de forme société anonyme, spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées vulnérables, au moyen de viager solidaire, a décidé de ne pas procéder à l'ouverture de la période de souscription, et d'annuler l'émission de la Tranche 3 de Titres Participatifs, laquelle devait initialement se dérouler comme suit :

- Ouverture de la période de souscription : 2 novembre 2022
- Clôture de la période de souscription : 28 décembre 2022 à minuit, heure de Paris,
- Règlement livraison : 31 décembre 2022.

Au même titre que l'annulation de l'émission de la Tranche 2 de Titres Participatifs, ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 8 novembre 2022, cette annulation trouve sa cause dans la nécessité d'inclure, par voie de supplément au prospectus<sup>1</sup> (ci-après « le Prospectus »), les informations financières relatives aux comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Lesdits comptes ayant été arrêtés le 25 novembre 2022 par le Conseil d'administration, le temps nécessaire à l'élaboration et l'approbation d'un tel supplément au Prospectus n'auraient pas permis d'avoir une période de souscription de la Tranche 3 d'une durée suffisante pour en assurer le succès, comme initialement prévu.

Forte de cette expérience, la société Les 3 Colonnes du maintien au domicile entend renouveler, en 2023, son offre au public de parts sociales et de titres participatifs. A cet effet, de nouveaux prospectus seront soumis à l'approbation de l'AMF au cours de l'année 2023.

### Rappel :

L'objectif de montant maximum global de l'offre au public de Titres Participatifs ayant fait l'objet du Prospectus s'élevait à trente millions d'euros (30.000.000 €), représentés par un maximum de soixante mille (60.000) Titres Participatifs d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 €) chacun. L'offre de Titres Participatifs était programmée pour intervenir en trois tranches d'un montant initial de dix millions d'euros chacune.

La souscription de la Tranche 1 de Titres Participatifs, clôturée le 15 septembre 2022 s'est élevée à six millions huit cent deux mille euros (6.802.000 €), soit treize mille six cent quatre (13.604) Titres Participatifs. Pour les raisons susvisées, l'ouverture de la souscription des Tranches 2 et 3 a été annulée.

<sup>1</sup> Approuvé par l'AMF le 19 mai 2022 sous le numéro 22-161